

# Association des joueurs de boules

## Règlement "Challenge Impartial"

- ART. 1 Le challenge se joue deux fois par année. Une manche d'été et une d'hiver, selon une rocade déterminée et par équipe de quatre joueurs.
- ART. 2 Un challenge est attribué définitivement après 10 années de compétition à l'équipe qui l'a gagné le plus grand nombre de fois. En cas d'égalité, le challenge est remis en jeu pour une manche supplémentaire, et ceci jusqu'à l'attribution.
- ART. 3 Chaque joueur lance 22 boules, dont les deux plus petits résultats sont déduits.
- ART. 4 Les noms des joueurs doivent être annoncés avant le début de la compétition
- ART. 5 Un prix en espèce est remis au terme de la manche au joueur qui a réalisé le meilleur classement individuel.
- ART. 6 En cas d'égalité pour le classement par équipe, est pris en considération le résultat global des 4 joueurs sans déduction des deux plus petits coups.
- ART. 7 En cas d'égalité pour le classement individuel, est pris en considération le résultat global de la manche sans déduction des deux plus petits coups. S'il y a toujours égalité, le résultat des six premiers coups de boules est pris en considération et ainsi de suite.

Règlement approuvé par l'assemblée du 22 février 2001. Celui-ci abroge tout autre règlement antérieur.

L'Auteur



Le Président

